



Règlement intérieur Accueil de Loisirs Multi-site Francas - Lagnes - Cabrières d'Avignon- Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse

1/Fonctionnement

Les Francas de Vaucluse et les communes de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse accueillent vos enfants au sein de l'école maternelle de Lagnes et de la salle Jean-Lèbre (l'été), à l'école de Coustelllet pour les petites vacances et à l'école Jean-Henri Fabre à Saumane de Vaucluse pour les petites et grandes vacances.

Cet accueil a pour vocation d'offrir aux enfants de 3 à 12 ans, des loisirs adaptés à leur âge, dans des locaux adaptés à leur sécurité. Les enfants sont encadrés par une équipe d'animation et des intervenants titulaires des diplômes requis pour l'accueil de ce public.

Pour assurer le bon déroulement du centre de loisirs nous vous présentons le règlement intérieur qui fixe, pour le bien être de tous, les droits et devoirs de chacun. En le signant vous vous engagez à le respecter et vous contribuez au bon fonctionnement de l'organisation.

2/Plages d'ouverture et horaires :

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant toute la durée des petites vacances (sauf Noël) et les 5 premières semaines des vacances d'été du lundi au vendredi, hors jours fériés.

Horaires :

- Le matin de 7h45 à 9h15
- Le soir de 17h à 18h

Par mesure de sécurité les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur de la structure d'accueil jusqu'à la zone matérialisée à cet effet. A la sortie, les enfants ne pourront partir qu'avec une personne clairement identifiée et autorisée par écrit par les parents ou le responsable légal des enfants. Une carte d'identité pourra être demandée.

3/Inscriptions

Les inscriptions auront lieu au moins quinze jours avant le début de chaque vacances à la gare de Coustelllet un mercredi (toute la journée), et à l'école Jean-Henri Fabre de Saumane de Vaucluse. Passé la date d'inscription vous pourrez contacter la directrice par mail ou par téléphone qui prendra la réservation dans la limite des places disponibles. Pour connaître les dates précises d'inscriptions merci de se référer à l'affichage effectué dans chaque école ou auprès des Mairies.

Les familles doivent fournir les documents suivants :

- Le dossier d'inscription
- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie des vaccins obligatoires (DT Polio)
- Attestation d'assurance scolaire et extra-scolaire
- Revenus du foyer (revenu d'imposition ou N° allocataire CAF).
- Chèques loisirs / chèques vacances / chèque pour le règlement

Tout changement d'Etat Civil doit nous être communiqué le plus rapidement possible (adresse, téléphone, personnes pouvant récupérer l'enfant...). **L'ensemble des documents doit être signé par le représentant légal de l'enfant.**

4/Assurance

Conformément à la réglementation, le centre de loisirs est assuré en responsabilité civile. L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de perte d'effets personnels (bijoux, objets de valeur...).

Les familles doivent fournir une copie d'attestation d'assurance responsabilité civile extra-scolaire garantissant d'une part les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile), d'autre part les dommages qu'il pourrait subir (individuel, accident corporel). Ces renseignements seront portés sur le dossier d'inscription.

5/Tarifs

Les tarifs d'accueil au centre de loisirs sont calculés en fonction du quotient familial, de 9€ à 12€ la journée pour les enfants de Lagnes, Cabrières d'Avignon, Maubec, Oppède et les Beaumettes, Saumane de Vaucluse et Fontaine de Vaucluse. Une participation supplémentaire de 15€ /jour / enfant est demandée aux familles habitant sur une autre commune.

Le règlement du centre de loisirs se fait au moment de l'inscription. Deux modalités d'inscription se différencient en fonction de la période :

- En été : inscription à la semaine uniquement. Mais pour les 3/5 ans une inscription à la journée sera possible.
- Petites vacances : inscription à la journée

Nous demandons aux parents de préinscrire leur(s) enfant(s) à l'avance pour permettre à l'équipe de gérer au mieux la commande des repas. Toute demande d'inscription sera due, même si l'enfant ne vient pas au centre de loisirs. Un remboursement pourra cependant être effectué mais uniquement sur présentation d'un certificat médical.

6/Jugement du tribunal suite à la séparation des parents

En cas de séparation des parents, la copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde habituelle de l'enfant devra être jointe.

Association Départementale des Francas de Vaucluse

4 rue Râteau – 84000 AVIGNON – Tel. 04.90.86.58.62 – Fax : 04.90.85.87.21.

E-mail : francas.vaucluse@gmail.com - Site internet : www.francas84.fr – www.facebook.com/FrancasdeVaucluse

SIRET : 78320493600034 – APE : 9499Z

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par les ministères de l'Education nationale, et de la jeunesse et des Sport

7/Santé des enfants

Les enfants ne peuvent pas être accueillis sur le centre en cas de fièvre ou de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera délivré sur le centre de loisirs sans présentation de l'ordonnance correspondante et seulement dans le cas où la médication ne peut être prise matin et soir.

Pour toute allergie un certificat médical est obligatoire avec le protocole d'accueil individualisé (PAI) correspondant, fourni lors de l'inscription.

Pour la pratique des activités aquatiques et nautiques, les familles doivent obligatoirement fournir une attestation de natation : attestation de capacité à se déplacer sans présenter de signe de panique sur 20 mètres avec passage sous une ligne d'eau.

8/ Horaires

Le personnel d'animation n'est pas habilité à assurer l'accueil des enfants en dehors des horaires d'ouverture. En cas d'empêchement les parents sont tenus d'appeler le centre de loisirs avant 9h. et avant 17h. Du respect de ces horaires dépend la qualité de la vie et des activités du centre de loisirs.

9/Droit à l'image

Les familles inscrivant leur enfant autorisent le centre de loisirs à publier sur tout support des photographies, des vidéos dans le cadre des activités du centre de loisirs, sans pouvoir exiger une quelconque contrepartie et sans que la responsabilité du centre de loisirs ne puisse être engagée à ce sujet. Si les familles ne désirent pas que ce soit le cas, elles devront en faire la demande expresse et écrite le jour de l'inscription.

10/Autorisation de sortie

Les familles autorisent leur enfant à participer à toutes les activités prévues dans le projet pédagogique, pour toute sortie exceptionnelle une autorisation spécifique sera transmise aux familles précisant le lieu, la date, les horaires et le type d'activités.

11/Fonctionnement

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement fixées par l'équipe éducative. L'équipe éducative est tenue de respecter le projet éducatif et le projet pédagogique. (Voir projet éducatif des Francas et se référer au projet pédagogique mis à votre disposition).

La Directrice du l'Accueil de Loisirs
Multi-site
Elodie Lallemand

Date et signature des personnes
responsables de l'enfant, déclarant avoir
pris connaissance du règlement intérieur.

Association Départementale des Francas de Vaucluse

4 rue Râteau – 84000 AVIGNON – Tel. 04.90.86.58.62 – Fax : 04.90.85.87.21.

E-mail : francas.vaucluse@gmail.com - Site internet www.francas84.fr – www.facebook.com/FrancasdeVaucluse

SIRET : 78320493600034 – APE : 9499Z

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles
Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public
de la jeunesse et des Sports et agréée par les ministères de l'Education nationale, et

